

DOSSIER  
R3492-2002**Paradis, Suzanne**

**De:** Secrétariat (usager)  
**Envoyé:** jeudi 19 février 2004 11:18  
**À:** 'Lisette Gagnon'  
**Objet:** RE : hausse des tarifs d'électricité

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 14 février 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont été déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat  
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

**De :** Lisette Gagnon [mailto:lisettegag@sympatico.ca]  
**Envoyé :** samedi 14 février 2004 20:50  
**À :** Secrétariat (usager)  
**Objet :** hausse des tarifs d'électricité

Bonjour,

Je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que consommateur et client (nous n'avons pas d'alternative) d'Hydro-Québec.

Pour faire suite à l'avis qui nous a été transmis lors d'une dernière facture mensuelle d'électricité, j'aimerais vous faire part des commentaires suivants:

1- dans la liste des raisons tentant de justifier la hausse tarifaire de Janvier, vous avez omis de mentionner qu'une partie de cette hausse irait dans les coffres du gouvernement puisque ce dernier avait demandé l'an dernier à H.Q. de lui verser plusieurs millions supplémentaires cette année.

19/02/2004

2- je conviens que l'indice du coût de la vie peut nécessiter un certain pourcentage de hausse de tarif, toutefois je ne suis pas certain qu'un jour il y aura une augmentation équivalente pour les grandes entreprises et grands consommateurs tel : les alumineries qui ont héritées de gros blocs de kw/h par le gouvernement précédent.

3- prenez note qu'il peut être frustrant pour nous, consommateurs , qui avons payés pour financer le développement des grands projets afin de produire de l'électricité et qui devons payer encore pour compenser ce que les grandes industries ne paient pas. Nous devrions pouvoir bénéficier des surplus qu'Hydro-Québec fait à chaque année. Nous payons donc largement 2 fois.

4- Je crois qu'H.Q. devrait avant de quémander des hausses de tarifs faire également une réingénierie de son fonctionnement principalement en haut lieu de son organisation. Tous les hydro-québécois savent que les salaires et conditions de travail de nos employés (H.Q.) sont au-dessus de celles du québécois moyen.

5- quoique que tous s'entendent sur le fait que nous sommes très bien servis comme clients, tous s'entendent également pour dire que la solution la plus facile pour verser des sous supplémentaires à notre bon gouvernement était une hausse des tarifs. Admettons que tout ceci ressemble à une taxe déguisée...

Je souhaite en terminant que vous soyez alerte et compréhensif des consommateurs pour les prochaines demandes que vous fera certainement notre bonne société d'état.

Réal Hallé

56 rue Cloutier  
St-Étienne-de-Lauzon  
G6J 1V3